

DIRECTION GENERALE

Nouakchott, le 30 avril 2026

CONSULTATION OUVERTE N° : 75/2026

ATTM lance une consultation ouverte pour l'exécution des travaux de protection dans le cadre d'exécution des travaux de la route : Aioun-Aoueinatt Zbel , conformément au CPT du marché cité ci-dessus et normes en vigueur.

La présente consultation ouverte est régie par le code et le règlement intérieur des marchés d'ATTM.

1- Consistance des travaux

N°	Désignation	Unité	Quantité
Lot 1	Protection en Perrés Maçonné (du Pk 5 au Pk 76)	M2	8700
Lot 2	Fossés bétonnés (du PK 2 au PK 70)	M1	1750
	Mur para fouille (du PK 12 au PK 34)	M3	300

Le délai proposé pour chaque lot ne doit pas dépasser 45 jours.

Les Offres devront être déposées en (02) exemplaires dont un (1) original et une (1) copie à l'adresse ci-après :

SECRETARIAT DU DIRECTEUR GENERAL D'ATTM.

BP.5481- Siège de l'ATTM Route des forces armées KM 2.3 Nouakchott.

Au plus tard, le **07/05/2026 à 12H** et les plis seront ouverts en séance publique le même jour à 12 heure 30, dans la salle de conférence d'ATTM.

Les offres qui ne parviendront à l'heure, date et adresse ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

2- Composition des offres:

Offre financière doit contenir:

- Attestation de pouvoir du signataire de l'offre ;
- Le quitus de payement d'un montant de 5 000 MRU sur le compte ATTAM ouvert à la BPM N° : 00018000012100000210417
- Une lettre de soumission dûment établie;
- Le bordereau des prix unitaires;
- Le devis quantitatif et estimative;

L'offre technique doit contenir:

- La garantie de soumission
- Attestation des Impôts;
- Attestation de la CNSS;
- Attestations des travaux similaires (durant les trois dernières années)

Le montant de l'offre (pour chaque lot) sera sous pli fermé en MRU et TTC.

Le soumissionnaire peut proposer des modalités de paiement, et un planning d'exécution des travaux accompagné de la liste du personnel et du matériel affecté au travaux.

ATTM se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation, ou de ne pas l'adjuger au moins disant s'il s'avère qu'il n'est pas le mieux indiqué ou proposer un prix découlant de l'offre initiale d'ATTM avec son client.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à nos meilleurs sentiments.


LE DIRECTEUR GENERAL

AHMED OULD NEGIB

